

PAR COURRIEL

**392**

**DQ26**

Projet de parc éolien de la Forêt Domaniale sur le  
territoire de la MRC de Montmagny

6211-24-097

Québec, le 11 août 2025

Monsieur Casey Kennedy  
Porte-parole  
Parc éolien Forêt Domaniale - Développement EDF Renouvelables Inc.  
[casey.kennedy@edf-re.com](mailto:casey.kennedy@edf-re.com)



**INFORMER**

**Objet : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny – Questions complémentaires – DQ26**

---

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



**CONSULTER**

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **13 août à 16 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



**ENQUÊTER**

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**AVISER**

Kim Maloney pour Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Advenant des contraintes de nature environnementale ou technique, vous indiquez qu'un 31<sup>e</sup> site est considéré en guise d'emplacement alternatif d'éolienne (PR5.2-FD, p. 23 et 24). Vous vous engagez à confirmer les 30 emplacements qui seraient retenus au plus tard lors de la première demande d'autorisation ministérielle.
  - a. Où en êtes-vous dans cette démarche?
  - b. Veuillez fournir une mise à jour de la carte 6B du PR6-FD en y indiquant l'emplacement alternatif d'éolienne envisagé.
2. Concernant l'Alliance de l'énergie de l'Est, il est indiqué que 60 M\$ ont été distribués aux membres de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent depuis 2017. Ce montant est de 30 M\$ pour la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine depuis 2016 (DA5, p. 8). Depuis la création des régies, quelles ont été les prévisions de distributions annuelles comparativement aux montants effectivement distribués? Veuillez accompagner votre réponse d'un tableau présentant les données pour chaque année.